



Objet : GT pré-protocolaire n°13 « Indemnitaire technique »

Date : jeudi 10 janvier 2013.

Au début de cette réunion la déclaration suivante a été lue :

« La modification des modalités d'application du service minimum dans la gestion du préavis de grève de Marseille Provence constitue une remise en cause sans précédent du droit de grève des contrôleurs aériens et ne doit pas être reconduite.

En signe de protestation, les syndicats ne participeront pas à ce GT. »

Les représentants des syndicats signataires ont ensuite quitté la salle.